

Library
of Parliament



Bibliothèque
du Parlement

Mondialisation et gouvernance :

Contempler le village global

Rapport préparé par la Bibliothèque du Parlement

sous la direction de :

Raynell Andreychuk, sénatrice
Marlene Jennings, députée

avec :

Donald Lenihan
William Young

Décembre 2003

REMERCIEMENTS

Nous remercions les ministères fédéraux suivants qui, de concert avec la Bibliothèque du Parlement et le Centre KTA pour la collaboration gouvernementale, ont parrainé cette série de tables rondes et y ont pris part :

Le ministère du Patrimoine canadien

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international



KTA Centre for Collaborative Government
Centre KTA pour la collaboration gouvernementale



Avant-propos du bibliothécaire parlementaire

La Bibliothèque du Parlement est heureuse de rendre public le présent rapport sur la série de rencontres qu'elle a organisées sur la thématique *Mondialisation et gouvernance : Contempler le village global*. Cette série a vu le jour lorsque la Bibliothèque a demandé au Centre pour la collaboration gouvernementale de mettre sur pied une tribune qui réunirait parlementaires, fonctionnaires et membres de la communauté des politiques pour approfondir divers aspects de l'incidence politique de la mondialisation sur la société canadienne. Il s'agissait d'aider les parlementaires à dégager les défis stratégiques que leur adresse la mondialisation et à en prendre la juste mesure. Nous savons gré au ministère du Patrimoine canadien, au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international de l'appui qu'ils nous ont accordé.

Cette série, comme celle qui l'a précédée – *Mesurer la qualité de vie : L'utilisation des retombées sociales par les parlementaires* –, a permis à la Bibliothèque de créer à l'intention des parlementaires un contexte dans lequel ils ont pu se réunir pour parler, en compagnie d'acteurs importants des secteurs public et privé, de questions de politique pertinentes. C'est là, de l'avis de la Bibliothèque, un des grands rôles qu'elle est appelée à jouer.

Je tiens à remercier les invités de marque qui ont contribué au succès de la série : Thomas Homer-Dixon, auteur de *The Ingenuity Gap* et directeur du Centre for the Study of Peace and Conflict de l'Université de Toronto; Jane Jenson, professeure de science politique à l'Université de Montréal; Howard Duncan, chef de direction du projet Metropolis; le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham; John English, professeur d'histoire et directeur du Centre on Foreign Policy and Federalism à l'Université de Waterloo; le haut-commissaire d'Australie Anthony Hely; et Gordon Smith, directeur du Centre for Global Studies de l'Université de Victoria et président du conseil du Centre de recherches pour le développement international.

À la sénatrice Raynell Andreychuk et à la députée Marlene Jennings, les deux co-présidentes de la série et auteures du présent rapport, j'exprime toute ma reconnaissance pour l'excellent déroulement des rencontres et pour leurs précieux conseils relativement à tous les aspects du programme. Aux parlementaires qui, par leur présence, ont porté la discussion à un niveau des plus élevés, merci de nous avoir permis d'offrir une telle série. Aux autres personnes qui ont participé aux discussions, nos remerciements les plus sincères. À Don Lenihan, du Centre pour la collaboration gouvernementale, et à Bill Young, de la Bibliothèque, qui encore une fois ont contribué à organiser tous les aspects de la série et à en assurer le succès, des félicitations plus que méritées.

Richard Paré,
Bibliothécaire parlementaire

Table des matières

Préface.....	i
Introduction	1
Survol des exposés	5
Les grandes thématiques.....	7
1. Interdépendance et complexité : caractéristiques du changement	7
2. Cohésion sociale : la collectivité et la citoyenneté	
dans le village planétaire	10
2.1 Les ingrédients d'une bonne vie collective	10
2.2 Immigration, cohésion sociale et mondialisation	12
3. Le Canada, les parlementaires et les défis de la nouvelle gouvernance	14
3.1 Institutions internationales et forums mondiaux.....	15
3.2 La sécurité mondiale et les États-Unis	16
3.3 Le décalage entre les accords internationaux	
et les structures nationales.....	17
3.4 La transformation des relations entre le gouvernement	
et la société civile	19
3.5 Le rôle du Canada dans le monde	22
Conclusion : Parvenir à la vue d'ensemble	23
Annexe	
Le processus australien de négociation des traités :	
mise en place d'un mécanisme officiel de consultation	27

Préface

Le présent rapport est basé sur une série de quatre rencontres organisées par la Bibliothèque du Parlement : un discours-programme de Thomas Homer-Dixon, suivi de trois tables rondes. L'objectif de cette série, qui avait pour thème l'incidence politique de la mondialisation sur la société canadienne, était d'aider les parlementaires à déterminer le rôle qu'ils pourront jouer à mesure que s'estompera la distinction entre questions locales et questions mondiales.

Entre mars et novembre 2002, les rencontres ont réuni des députés, des sénateurs, des hauts fonctionnaires, des chercheurs, des représentants de l'ensemble de la fonction publique et des journalistes. À chaque rencontre, des experts étaient invités à donner de brefs exposés aux participants pour amorcer le sujet et établir le cadre de la discussion. Cette série de tables rondes, organisée par le Centre KTA pour la collaboration gouvernementale, était coprésidée par la sénatrice Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan, et par la députée Marlene Jennings, de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine.

La série de tables rondes répondait aux objectifs suivants :

- examiner les défis que la mondialisation adresse à la société canadienne sur le plan de l'élaboration de politiques par suite de la révolution de l'information et des technologies de communication;
- préciser les grandes thématiques dans les domaines de l'administration publique et de la politique soulevées par la transition à une société du savoir;
- discuter de la façon dont les parlementaires peuvent faire en sorte que la population canadienne puisse compter sur les politiques, les programmes et les services susceptibles de l'aider pendant cette transition.

Ce projet est né de la volonté de permettre aux parlementaires de discuter, dans un contexte non partisan, de la façon dont la mondialisation transforme l'économie et la société. Ces changements amènent les citoyens à s'interroger sur la souveraineté nationale et soulèvent une série de nouvelles questions auxquelles les parlementaires doivent répondre. Si la tâche des dirigeants est de préparer la population à tirer pleinement profit d'une société du savoir d'envergure mondiale, quel rôle les parlementaires doivent-ils jouer? Comment peuvent-ils faire en sorte que le gouvernement comprenne bien les conséquences de cette situation et s'attaque aux défis que suppose cette transition au chapitre de l'élaboration des politiques?

Le présent rapport résume les discussions animées et constructives sur le vaste objet de la série de tables rondes : *Mondialisation et gouvernance : Contempler le village global*. Étant donné les multiples points de vue et intérêts des participants, il ne présente pas de solutions toutes faites, mais plutôt des orientations générales que certains parlementaires ont prises, et que d'autres pourront prendre, pour gérer l'impact de la mondialisation sur leur circonscription et l'ensemble du pays.

Le rapport est présenté par thèmes plutôt qu'en ordre chronologique. Il donne d'abord un aperçu du travail accompli au cours des tables rondes, puis aborde les changements découlant de la mondialisation et les questions qui exigent notre attention. Il traite ensuite de la citoyenneté et de l'immigration dans un Canada mondialisé et, enfin, fait le point sur les conséquences de la mondialisation pour la gestion des affaires publiques au Canada au XXI^e siècle. L'annexe présente le processus australien de négociation des traités.

Introduction

*En règle générale, nous devons prendre plus de décisions
en moins de temps que jamais, et de bonnes décisions.*

Thomas Homer-Dixon,
The Ingenuity Gap

Il y a quelques décennies seulement, le mot « mondialisation » ne faisait même pas partie de notre vocabulaire. Aujourd'hui encore, son sens se prête à diverses interprétations. En effet, les dictionnaires donnent des définitions qui illustrent bien le vaste champ notionnel de ce terme :

- le fait de devenir mondial, de se répandre dans le monde entier;
- phénomène d'ouverture des économies nationales sur un marché mondial, lié aux progrès des communications et des transports, à la libéralisation des échanges commerciaux entraînant une interdépendance croissante des pays;
- l'homogénéisation des biens et services et des influences sociales et culturelles d'un pays à l'autre.

Dans leur ouvrage intitulé *Global Transformations: Politics, Economics, and Culture*, David Held, Jonathan Perraton, Anthony McGrew et David Goldblatt définissent la mondialisation comme la conséquence de plus en plus vaste, intense, rapide et présente de l'interconnectivité mondiale. L'Australian Center for Innovation and International Competitiveness parle plutôt, en termes de nature plus économique, de la convergence et de l'interdépendance grandissantes des économies nationales et de la portée et de la disponibilité internationales des marchés, des systèmes de distribution, du capital, de la main-d'œuvre et de la technologie.

Aujourd'hui, la mondialisation est omniprésente, de la spéculation sur le prix du pétrole à la planification des vacances, en passant par les spécialités culinaires des quatre coins du monde que l'on trouve même au magasin général en milieu rural. La simple idée que le monde soit un village planétaire aurait paru bizarre à nos grands-parents. D'ailleurs, elle a eu un effet percutant lorsque Marshall McLuhan en a parlé pour la première fois au milieu des années 1960 dans son livre *Pour comprendre les médias*, dans lequel il affirmait que c'est notre système nerveux central lui-même qui s'est ramifié sur l'ensemble du globe, abolissant ainsi l'espace et le temps, du moins en ce qui concerne notre planète, qui n'est ni plus ni moins qu'un village. Aujourd'hui, toutefois, cela semble évident, voire banal.

Le monde est de plus en plus petit et familier. Les Canadiens clavardent quotidiennement avec des collègues de partout dans le monde, blaguent sur la présence d'un McDonald's près du Kremlin, conduisent des automobiles

fabriquées à l'ombre des gratte-ciel de la Corée et discutent des techniques des professionnels sud-américains du soccer. Malheureusement, les maladies aussi – à preuve le SRAS – peuvent se propager rapidement au-delà des frontières, et un événement politique, même s'il se produit dans un pays éloigné, devient rapidement d'ordre local au Canada, puisque les immigrants provenant de ce pays se mettent de la partie ou que les médias forcent le Parlement à étudier la question. Au printemps, l'émoi semé par la guerre en Iraq nous rappelait l'ère de mondialisation dans laquelle nous vivons, tout comme d'ailleurs le doute sur le rôle et la légitimité des Nations Unies (ONU) alimenté par la discussion acerbe sur la façon convenable de réagir au régime de Saddam Hussein. Par ailleurs, les débats politiques les plus houleux et les plus diviseurs que le Canada a connus au cours des 15 dernières années portaient sur les questions mondiales, comme la signature du Protocole de Kyoto, l'approbation des accords de libre échange et les propositions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la libéralisation des échanges commerciaux.

Il est bon de se rappeler que d'autres époques ont déjà amorcé ou connu une certaine mesure de mondialisation. Déjà la Grèce antique tentait de nouer des relations avec le reste du monde, même si l'idée que l'on se faisait de l'étendue de l'humanité était bien sûr beaucoup plus limitée qu'aujourd'hui. La mondialisation a refait surface au XIX^e siècle, lorsque les échanges commerciaux sont devenus monnaie courante, à l'époque où l'on disait que le soleil ne se couchait pas sur l'Empire britannique. On parlait évidemment de la croissance de l'impérialisme et du télégraphe, plutôt que de l'Internet, mais c'était également une époque où il n'était pas rare d'avoir une perspective plus mondiale, surtout au sein d'une certaine élite dans certains pays.

L'ampleur de la thématique des tables rondes a forcé les participants à bien définir le cadre général de la discussion en établissant des différences fondamentales entre la mondialisation telle qu'elle a pu se manifester au cours de l'expansion de l'Empire britannique au XIX^e siècle et l'ère de mondialisation actuelle. Par exemple, peu de participants – voire aucun – ne s'attendent à voir naître un nouvel empire. Même si les États-Unis sont pratiquement la seule superpuissance au monde, les participants doutaient que les Américains soient un jour à la tête un empire comparable à celui des Britanniques. Ils ne s'attendaient pas non plus à ce que cette vague de mondialisation – aussi forte qu'elle soit – conduise à la formation d'un système de gouvernance mondiale, à la création d'un Parlement planétaire. Gordon Smith, directeur du centre des études mondiales de l'Université de Victoria, et porte-parole de longue date des Affaires étrangères, a bien résumé cette discussion en disant que la gouvernance mondiale n'est pas visible à l'horizon. L'État-nation est en mutation, mais personne ne pense qu'il est en voie de disparition.

Néanmoins, les participants s'entendaient tous pour dire que de nouvelles institutions ou de nouveaux mécanismes de gouvernance mondiale commencent à se manifester, et ils tenaient à spéculer sur leur incidence sur le Canada. Certains estiment que la mondialisation ne nécessiterait que quelques modifications ou ajustements à la démocratie parlementaire telle que nous la connaissons. Par contre, d'autres semblent croire que, d'ici 20 ou 30 ans, la gestion des affaires publiques au Canada aura changé au point où il sera justifié de parler de « changement de paradigme » et de « transformation ».

Quel que soit leur point de vue, tous les participants convenaient de l'à-propos et de l'importance du thème *Mondialisation et gouvernance : Contempler le village global*. Ils voulaient surtout savoir ce sur quoi les parlementaires devraient porter leur attention pour se préparer à l'avenir, vu la pression qui s'exerce sur l'État-nation, et quel serait leur rôle dans la nouvelle gestion des affaires publiques.

À cet égard, les trois questions suivantes sont incontournables :

- Comment peut-on rendre les institutions parlementaires plus efficaces dans le contexte de mondialisation actuel?
- Comment peut-on démocratiser davantage les organisations internationales?
- Comment les parlementaires pourront-ils assujettir la « gouvernance mondiale » telle qu'elle est pratiquée à l'échelle internationale à l'obligation de rendre compte aux citoyens de leur pays si elle relève d'organisations internationales comme l'ONU et l'OMC?

Personne n'a soulevé ces trois questions de façon aussi précise au cours des tables rondes, mais elles sous-tendaient toutes les discussions. De plus, il faudra y revenir bien après la fin de la série de tables rondes, lorsque les parlementaires se débattront avec la mondialisation et la gestion des affaires publiques.

Deux grands points ont orienté les débats. D'une part, à mesure que la gestion des affaires publiques changera, les décisions deviendront, selon toute vraisemblance, moins centralisées. Dans son exposé, Thomas Homer-Dixon, directeur du Centre for the Study of Peace and Conflict de l'Université de Toronto et auteur du célèbre *Ingenuity Gap*, a parlé du besoin de créer de multiples entités de résolution de problèmes et s'est attardé sur le rôle des nouvelles technologies de l'information et des communications au service d'une méthode de prise de décisions qui sera plus « répartie » ou plus diffuse. S'il voit juste, la gestion des affaires publiques sera encore plus complexe qu'aujourd'hui et nécessitera plus de consultations avec plus d'intervenants.

D'autre part, la distinction entre les politiques intérieures et internationales est de moins en moins nette. Par le passé, les affaires intérieures et internationales étaient considérées comme des domaines stratégiques relativement distincts. À présent, elles sont liées au point d'être pratiquement indissociables. M. Smith a

créé un néologisme qui rend bien la fusion de ces deux pôles : *intermestic* qui, quoiqu'un peu discordant, réunit les mots anglais *international* et *domestic* (intérieur). Les participants ont aimé le néologisme, parce qu'il traduit bien la complexité logique de la mondialisation, son impact sur les sociétés comme le Canada et les difficultés auxquelles les gouvernements modernes doivent faire face. Il a servi de point de ralliement pour les discussions et a éclairé les exposés et les échanges pendant plusieurs séances.

Le présent rapport vise à présenter les enjeux avec lesquels les parlementaires devront composer à mesure que le monde deviendra plus interdépendant, complexe et trépidant. Il est une tentative de compléter les idées esquissées par les participants et les conférenciers au cours des tables rondes pour donner aux parlementaires une vue d'ensemble des mesures concrètes qu'ils peuvent prendre, compte tenu de leur situation, pour jouer un rôle actif dans l'évolution et l'amélioration de notre monde en pleine évolution.

Survol des exposés

À la **première table ronde**, qui traitait de l'incidence de la mondialisation sur les affaires intérieures, il a surtout été question de cohésion sociale. Pour gérer les forces centrifuges de la mondialisation – pressions pour l'intégration économique mondiale, l'harmonisation des normes ou l'homogénéisation culturelle –, les Canadiens doivent d'abord déterminer les liens qui les unissent en tant que communauté et les renforcer.

Jane Jenson, professeure de sciences politiques à l'Université de Montréal, a expliqué que l'expérience du Canada en matière de diversité culturelle pourrait être une source de solidarité devant ces pressions. Ce point de vue est surprenant du fait qu'il remet en cause l'idée reçue voulant qu'une grande diversité, intensifiée par l'immigration, mine la cohésion sociale.

Howard Duncan, chef de direction du projet Metropolis, s'est arrêté surtout à l'immigration comme étude de cas des principaux défis stratégiques que pose la mondialisation et des possibilités qu'elle offre.

À la **deuxième table ronde**, les participants ont étudié la façon dont le Canada devrait se présenter sur la scène internationale. La plupart d'entre eux pensaient que, dans l'avenir, les organisations de la société civile et le secteur privé seront de plus en plus présents à l'échelle internationale

Selon le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, pour élaborer des politiques, il faudra non seulement tenir compte des priorités intérieures et internationales, mais aussi demander l'avis de la société civile et des entreprises pour faire en sorte que les politiques représentent les opinions, intérêts et valeurs de tous les Canadiens. Il a ajouté que l'influence de plus en plus présente de ces groupes devrait être compensée par une plus grande participation des parlementaires.

John English, professeur d'histoire et directeur du Centre on Foreign Policy and Federalism à l'Université de Waterloo et ancien député de Kitchener, a dressé un portrait historique des hauts et des bas du rôle joué par les parlementaires dans la politique étrangère et de leurs relations parfois tendues avec la société civile. Il a conclu en disant que la mondialisation permettait aux parlementaires et à la société civile de collaborer d'une manière nouvelle, de façon à participer plus activement à l'élaboration des politiques.

Le haut-commissaire d'Australie, Anthony Hely, a présenté de nouvelles idées sur la façon d'élaborer des politiques sur les questions internationales. Il a expliqué comment son pays a mis en place des mécanismes officiels pour faire en sorte que les traités internationaux soient examinés par les parlementaires et fassent l'objet de consultations auprès des parties intéressées.

Au cours de la **troisième table ronde**, Gordon Smith s'est penché sur l'incidence de la mondialisation sur les institutions et les pratiques de la gestion des affaires publiques. À son avis, le plus pressant est de gérer l'incidence de la mondialisation sur le monde. Il ne s'agit pas de freiner la mondialisation ou de fermer les frontières, mais bien de créer de nouvelles institutions pour veiller à ce que les avantages soient partagés plus équitablement.

1. Interdépendance et complexité : caractéristiques du changement

Pour bon nombre de gens, la mondialisation est la conséquence de la libéralisation des échanges commerciaux. À mesure que tombent les barrières commerciales, les économies deviennent plus interdépendantes. Certains voient les choses autrement : la mondialisation aurait forcé la libéralisation des échanges commerciaux. En réalité, il s'agit plutôt de facteurs concomitants, liés les uns aux autres, qui font sentir leur effet en même temps.

Dans son exposé très vaste, Thomas Homer-Dixon a sans l'ombre d'un doute rejeté toutes les façons simplistes de voir la mondialisation. Même s'il reconnaît que la libéralisation des marchés a pu être à l'origine du présent cycle de mondialisation, ce ne serait là qu'un des nombreux systèmes qui animent maintenant la mondialisation et posent de véritables défis en matière de gestion des affaires publiques. Par exemple, le libre-échange favorise la diffusion des technologies de communications et de transport. De meilleures communications et une mobilité accrue des biens favorisent la croissance démographique. Plus la population augmente, plus la consommation augmente, ce qui entraîne la migration.

Toutefois, il a signalé que ces « systèmes » ne sont pas liés par un simple enchaînement causal. Ils interagissent entre eux de façon complexe. La mondialisation est un système de systèmes; elle agit comme un tout.

Plus la mondialisation progresse, plus des sphères d'activités auparavant distinctes s'intègrent les unes aux autres.

M. Homer-Dixon s'est attardé à deux changements fondamentaux. D'une part, il y a l'interdépendance croissante, c'est-à-dire que plus la mondialisation progresse, plus des sphères d'activités auparavant distinctes s'intègrent les unes aux autres. Par exemple, l'interdépendance des économies nationales fait en sorte que les questions intérieures ont des conséquences internationales, et vice versa.

D'autre part, il y a la complexité croissante de chaque système. Plus on ajuste un système pour améliorer son efficacité, assurer un rendement maximal et réagir à l'interdépendance, plus il devient complexe. Parfois, il continue de se comporter de manière prévisible pendant un certain temps, un peu comme le délai entre la modification des taux d'intérêt d'une banque centrale et ses conséquences pour le marché du logement. Cependant, il est de plus en plus courant qu'un événement ou un système ait des répercussions sur les autres systèmes, qui réagissent de façon inattendue et, souvent, imprévisible.

Il est de moins en moins facile de prédire l'impact qu'auront les décisions et politiques concernant un élément d'un système économique, social, politique ou technologique sur d'autres éléments.

Ces changements font en sorte qu'il est difficile de gérer des systèmes qui, auparavant, étaient tenus pour relativement distincts. Il est de moins en moins facile de prédire l'impact qu'auront les décisions et politiques concernant un élément d'un système économique, social, politique ou technologique sur d'autres éléments. M. Homer-Dixon craint que nous ayons dépassé un « seuil de complexité ». Nous faisons partie intégrante de systèmes économiques, sociaux, politiques et technologiques reliés par des liens ramifiés qui croissent de façon exponentielle. De plus, ces systèmes se comportent davantage comme un tout, ce qui rend toute prévision très difficile.

L'accroissement de la complexité et de l'interdépendance a aussi des conséquences pour les systèmes de gestion des affaires publiques. Les États-nations modernes sont apparus aux XVIII^e et XIX^e siècles, à une époque où le monde était plus simple et plus linéaire qu'aujourd'hui. Il n'était pas prévu qu'ils auraient un jour à affronter les défis de la mondialisation moderne. Même si chaque État-nation faisait partie d'un système international plus vaste, les liens entre les deux sphères étaient subtils, ce qui faisait en sorte que la distinction entre l'intérieur et l'international était plutôt prononcée; il était facile de distinguer ce qui relevait de chacune des sphères. Toutefois, avec l'interdépendance croissante des États-nations, cette distinction tend à devenir moins nette, tout comme les relations entre l'État et le citoyen.

Voulons-nous une interdépendance encore plus forte entre les systèmes? D'un côté, M. Homer-Dixon affirme qu'une plus grande interdépendance peut être une bonne chose. Par exemple, l'intégration économique peut favoriser l'investissement et la croissance. D'un autre côté, il ne croit pas qu'une croissance illimitée de l'interdépendance soit souhaitable. Dans le village planétaire, nous avons besoin d'amortisseurs pour absorber les secousses provenant d'autres parties du système. De plus, logiquement, l'interdépendance devrait homogénéiser les sociétés. Comme l'a expliqué M. Homer-Dixon, l'interdépendance comporte des avantages, certes, mais la diversité aussi : elle favorise l'innovation et l'expérimentation.

L'idéal serait de trouver l'équilibre entre l'interdépendance et l'autonomie, l'unité et la diversité.

L'idéal serait de trouver l'équilibre entre l'interdépendance et l'autonomie, l'unité et la diversité. Une bonne gestion des affaires publiques combine les deux. Selon M. Homer-Dixon, il nous faut un nouveau modèle de gouvernance, un modèle qui traduirait la logique holistique de la mondialisation et nous permettrait de faire davantage preuve d'ingéniosité dans nos décisions.

Pour lui, ce modèle doit être inspiré des systèmes adaptatifs complexes, comme le système immunitaire ou les marchés économiques. Ces systèmes comprennent de multiples entités de résolution de problèmes, c'est-à-dire qu'aucune personne ni aucun groupe ou élément n'est chargé de résoudre seul un problème ou de trouver toutes les réponses. Les systèmes adaptatifs complexes reposent sur une série de personnes, groupes ou éléments qui sondent le terrain et mettent des solutions à l'essai. Ces composants sont reliés dans un réseau d'information libre,

dont les membres sont récompensés pour leurs bons coups, sans être pénalisés pour leurs échecs.

En répondant aux questions des participants, M. Homer-Dixon a parlé des difficultés que supposerait la refonte de nos institutions politiques pour qu'elles ressemblent davantage à un système adaptatif complexe. Par exemple, il faudrait repenser l'organisation de la fonction publique pour que la résolution des problèmes soit plus répartie et moins centralisée. Il faudrait également amorcer un grand virage culturel. Une fonction publique plus holistique doit être appuyée par une culture d'apprentissage, où l'on tolère et même où l'on encourage les échecs créatifs, ce qui est plutôt ardu lorsque même le plus petit contretemps est amplifié par les médias et par l'opposition. Toutefois, sans prise de risque, ce type de fonction publique ne peut être efficace et ne produira pas au moment opportun les solutions dont on aura besoin.

Enfin, une bonne gestion des affaires publiques requiert une éducation et une participation accrues des citoyens. À l'heure actuelle, les problèmes complexes sont laissés aux technocrates sous prétexte qu'ils sont trop compliqués pour les simples citoyens. En fait, dans bien des cas, l'approche communautaire d'un problème s'est avérée remarquablement innovatrice et ingénieuse. Il faut se munir de structures plus souples afin de pouvoir puiser à cette source de capital humain et social.

S'il est vrai qu'il faudra de nouvelles structures de gouvernance et que la collectivité devra participer davantage aux nouveaux défis, les parlementaires doivent savoir dans quelle mesure ils peuvent contribuer au changement. En tant qu'acteurs politiques, les parlementaires ont le droit de réorganiser et de recréer l'État. À titre de représentants de la collectivité, les parlementaires peuvent être au centre des efforts visant à favoriser l'expression de l'ingéniosité des personnes qu'ils représentent au Parlement.

Il faudra de nouvelles structures de gouvernance. La mondialisation bouleverse la dynamique au sein de la société, cette dynamique qui rend les communautés fortes, innovatrices et gagnantes. La cohésion sociale, qui nous garde ensemble en tant que pays et en tant que collectivités, connaît des difficultés.

L'ampleur de la tâche peut sembler inquiétante. Toutefois, les parlementaires devraient trouver rassurant le fait qu'ils ne seront pas seuls, que d'autres intervenants comme les organisations non gouvernementales (ONG) ou les groupes communautaires participeront sans aucun doute au processus. Il faudra néanmoins, dans le cadre de cette nouvelle approche de collaboration, que les parlementaires acquièrent des compétences solides en facilitation et en négociation afin de tenter d'obtenir ce qu'il y a de mieux pour leur communauté et le pays.

Il faudra surtout comprendre que la mondialisation bouleverse la dynamique au sein de la société, cette dynamique qui rend les communautés fortes, innovatrices et gagnantes. La cohésion sociale, qui nous garde ensemble en tant que pays et en tant que collectivités, connaît des difficultés.

2. Cohésion sociale : la collectivité et la citoyenneté dans le village planétaire

2.1 Les ingrédients d'une bonne vie collective

Selon Jane Jenson, la cohésion sociale repose sur la capacité de la collectivité à aborder et à régler les conflits inhérents à une société pluraliste. La cohésion sociale se construit en départageant les membres d'une collectivité et les autres. Il ne s'agit pas seulement d'obtenir un passeport ou d'avoir une nationalité. Il s'agit d'établir les relations qui conviennent entre les citoyens et l'État, et entre les citoyens. Plus profondément, disons que les limites sociétales reposent sur un attachement à des valeurs partagées.

L'immigration – secteur de politique particulièrement important aux yeux des Canadiens – illustre les difficultés que présente la cohésion sociale et les possibilités qu'offre sa réalisation.

Cependant, ce n'est pas suffisant. Pour que les valeurs puissent se traduire en cohésion sociale, il faut aussi des pratiques de véritable civisme. Ces pratiques interviennent dans les relations entre les citoyens et entre ces derniers et l'État, ce qui contribue à circonscrire la collectivité et à établir les liens entre les membres.

M^{me} Jenson a présenté les quatre conditions auxquelles sont assujetties les pratiques de véritable civisme et a utilisé l'immigration – secteur de politique particulièrement important aux yeux des Canadiens – pour illustrer à la fois les difficultés que présente la cohésion sociale et les possibilités qu'offre sa réalisation.

- **Droits et responsabilités :** La condition de base d'une démocratie pluraliste est le respect des droits civils, politiques et sociaux. L'État doit respecter les droits des citoyens, et ceux-ci doivent respecter les droits de chacun. Les droits sont indissociables des responsabilités, comme celles d'obéir aux lois, de payer des impôts et de participer à la vie politique.

Les participants ont demandé dans quelle mesure les Canadiens doivent être prêts à adapter leurs droits et responsabilités en fonction des différentes pratiques culturelles. Par exemple, quelles sont les limites de la liberté de religion ou d'expression? La plupart des participants étaient d'avis que l'étendue de tels droits doit évoluer et changer en fonction de la société. Un participant a souligné que ce point de vue est conforme à l'article premier de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Par ailleurs, on s'accordait pour dire qu'il est essentiel que les néo-Canadiens acceptent de respecter les droits fondamentaux et de s'acquitter des responsabilités civiles pour que l'immigration contribue à la cohésion sociale.

- **Accès :** Les institutions publiques doivent responsabiliser les citoyens et leur permettre de participer aux débats publics.

Les participants ont convenu qu'il faut prendre des mesures pour faire en sorte que les néo-Canadiens participent aux débats publics, et qu'il faut être réceptif aux idées et aux points de vue qu'ils apportent de leurs divers lieux d'origine.

- **Appartenance :** Pour qu'il y ait une forte cohésion sociale, il doit y avoir un sentiment d'appartenance entre les membres de la collectivité. M^{me} Jenson a souligné que dans une société d'immigrants, comme le Canada, la cohésion sociale est renforcée par la volonté de tous les Canadiens de respecter les différences culturelles et de travailler à l'intégration des nouveaux membres au sein de la société.
- **Dosage des responsabilités :** Comme citoyens, nous devons bien comprendre nos responsabilités envers la collectivité dans son ensemble et envers chacun d'entre nous, et bien voir que ces responsabilités sont essentielles à la cohésion sociale.

Les participants ont demandé comment nous pouvons nous entendre sur les devoirs de la collectivité canadienne envers les néo-Canadiens et les devoirs de ceux-ci envers le Canada. Comment limitons-nous, par exemple, les droits à la vie privée ou entre les marchés, la famille et le gouvernement?

On a abordé les difficultés et les possibilités que présente l'immigration – et la diversité culturelle, en général – pour ce qui est du sentiment d'appartenance. Selon un participant, bien que la tolérance soit essentielle à une société démocratique, on considère habituellement qu'une trop grande diversité nuit à la cohésion sociale. Si l'appartenance à une collectivité consiste à en partager les valeurs, les croyances, les pratiques et les traditions, une trop grande diversité a tendance à miner ce sentiment d'appartenance. Pourquoi alors M^{me} Jenson croit-elle que cela peut contribuer à créer un sentiment d'appartenance?

L'unité et la diversité peuvent être complémentaires plutôt qu'exclusives. La chose est possible quand des communautés culturelles différentes sont unies par un attachement aux mêmes valeurs politiques fondamentales et aux mêmes pratiques de véritable civisme.

M^{me} Jenson croit que l'unité et la diversité peuvent être complémentaires plutôt qu'exclusives. La chose est possible quand des communautés culturelles différentes sont unies par un attachement aux mêmes valeurs politiques fondamentales et aux mêmes pratiques de véritable civisme. Son point de vue rappelle les propos de M. Homer-Dixon sur les systèmes adaptatifs complexes, systèmes composés de sous-systèmes qui interagissent tout en demeurant différents.

Selon M^{me} Jenson, l'identité canadienne n'est pas un sentiment collectif dans le même sens que le « sentiment national » des Français, des Allemands ou des Anglais aux XIX^e et XX^e siècles. Il ne s'agit pas d'une identité exclusive, mais d'une identité inclusive, fondée sur le respect des différences culturelles et sur l'attachement à des valeurs politiques partagées, comme les droits et libertés qui définissent notre démocratie. Le défi pour une telle collectivité et pour les parlementaires qui en facilitent l'orientation consiste à en arriver à un juste équilibre entre l'unité et la diversité. M^{me} Jenson a proposé un modèle pour orienter nos choix. Ce modèle comprend quatre continuums, dont chacun est composé de deux valeurs opposées.

Homogénéité – Hétérogénéité
Droits individuels – Droits collectifs
Symétrie du traitement – Asymétrie du traitement
Liberté économique – Sécurité économique

De bonnes pratiques en matière de civisme doivent être inclusives, favoriser le débat public sur les choix fondamentaux et donner lieu à des engagements envers l'équité, la sécurité sociale et économique, et le respect de la diversité. Les institutions démocratiques sont essentielles au processus.

Dans des sociétés pluralistes comme le Canada, les citoyens ont en commun un certain attachement à ces huit valeurs. Il s'agit ici d'atteindre un juste équilibre au sein de chaque paire. L'équilibre n'a pas à être maintenu à un niveau déterminé, car il doit être rajusté en fonction des différences culturelles et sociales de la société, aujourd'hui et demain, et il exige une bonne combinaison d'institutions, de politiques, de pratiques et de culture – qui doivent toutes être appuyées par de bonnes pratiques en matière de civisme. Plus particulièrement, ces pratiques doivent être inclusives, favoriser le débat public sur les choix fondamentaux et donner lieu à des engagements envers l'équité, la sécurité sociale et économique, et le respect de la diversité. Les institutions démocratiques sont essentielles au processus.

M^{me} Jenson a fait ressortir que dans une collectivité comme le Canada, le sentiment d'appartenance et d'identité n'est pas issu d'une tradition ethnique ou culturelle commune, mais plutôt de l'équilibre atteint entre les éléments opposés aux pôles des quatre continuums. Cet équilibre distingue le Canada d'autres démocraties comme les États-Unis ou l'Australie. La cohésion sociale est le fruit des bonnes pratiques en matière de civisme que nous établissons pour maintenir le juste équilibre dans notre société et notre pays.

2.2 Immigration, cohésion sociale et mondialisation

Après M^{me} Jenson, Howard Duncan a examiné plus en profondeur, dans son exposé, les quatre défis stratégiques que pose l'immigration pour la cohésion sociale au Canada.

- De nombreux immigrants s'installent dans des centres urbains. Du point de vue de l'État, cela comporte des avantages. Il lui est ainsi plus facile de fournir les services de base qui faciliteront l'adaptation des immigrants à la société canadienne. Après tout, il coûte moins cher d'offrir des cours d'anglais langue seconde à Vancouver qu'à Terrace, en Colombie-Britannique. En revanche, cette pratique tend à créer une sorte d'auto-ségrégation qui prend la forme d'enclaves dans les grands centres urbains, ce

qui peut nuire à l'adaptation et affaiblir la cohésion sociale en donnant lieu notamment à des actes de violence culturelle ou à des conflits raciaux.

Par ailleurs, il semble qu'à long terme, ces bastions ethnoculturels puissent contribuer à la cohésion sociale dans les sociétés d'immigrants. Il semble en effet que, lorsque les immigrants se rassemblent au sein d'une communauté, ils aient tendance à s'entraider. Cela facilite l'adaptation des communautés de néo-Canadiens, par exemple, en jetant les bases économiques qui leur permettront d'acquérir une sécurité financière. Après coup, ils ont tendance à se disperser.

À l'ère de la mondialisation, les réseaux internationaux constituent une forme importante de capital humain et social. Ils permettent l'établissement de nouvelles relations.

- Les immigrants peuvent aussi contribuer à la cohésion sociale en lançant de nouvelles entreprises. À l'ère de la mondialisation, les réseaux internationaux constituent une forme importante de capital humain et social. Ils permettent l'établissement de nouvelles relations. L'immigration peut y contribuer, car les immigrants ont des réseaux dans le monde entier.

Les participants se sont demandé comment les gouvernements au Canada pourraient, en utilisant la politique en matière d'immigration, mieux tirer parti de ces réseaux et ainsi favoriser la création de nouvelles entreprises.

- L'immigration peut également contribuer à la cohésion sociale par son apport au marché du travail. À l'heure actuelle, le Canada, compte tenu de son faible taux de natalité, est incapable de soutenir l'expansion de son marché du travail. Pour compenser, la migration devient la principale source de croissance du marché du travail. La capacité canadienne de soutenir la concurrence à l'échelle internationale pour attirer des travailleurs qualifiés est devenue un outil important de croissance économique.

Un participant a demandé si nos efforts pour attirer de la main-d'œuvre qualifiée des pays en développement soulèvent des questions d'ordre moral. Comment peut-on faire, par exemple, pour éviter de recruter en trop grand nombre les médecins d'Afrique du Sud, quand le besoin de médecins est criant dans ce pays? M. Duncan a toutefois souligné que, selon des études, la plupart des immigrants avaient déjà décidé de quitter leur pays d'origine avant de décider de s'installer au Canada. C'est seulement après qu'ils ont eu pris cette décision que le Canada a pu les attirer. À son avis, on n'enfreint aucun principe moral en vantant les avantages du Canada à des gens qui veulent quitter leur pays d'origine.

- Le fait d'encourager les immigrants à participer au processus politique contribue largement à l'intégration sociale. La participation est l'indice d'une volonté de se prendre en main et favorise un sentiment de confiance et un sentiment d'appartenance à la collectivité.

Les participants ont voulu savoir comment s'y prendre pour encourager et faciliter cela. Selon M. Duncan, l'éducation du public est une des meilleures façons de résoudre les problèmes d'intégration.

Une participante a dit que même si on favorise l'intégration des nouveaux arrivants dans la sphère politique, on voit rarement des membres des minorités visibles occuper des postes à des échelons supérieurs dans l'administration publique, à moins qu'ils y aient été nommés. Elle a demandé pourquoi il en était ainsi et ce qu'il fallait faire pour qu'ils se sentent partie

prenante de l'organisation du pouvoir? Comment peut-on les aider à surmonter les obstacles systémiques auxquels ils se heurtent? L'éducation du public suffit-elle?

Les parlementaires pourraient aussi jouer un rôle considérable en approfondissant et en élargissant la réflexion sur la citoyenneté et en favorisant le dialogue sur sa signification à mesure que les pays se réorganisent et établissent de nouvelles priorités.

Pour les parlementaires, une discussion de la cohésion sociale devrait porter sur divers niveaux. Les propos de M^{me} Jenson vont droit au cœur du projet démocratique, soit le rôle du citoyen. Les parlementaires pourraient aussi jouer un rôle considérable en approfondissant et en élargissant la réflexion sur la citoyenneté et en favorisant le dialogue sur sa signification à mesure que les pays se réorganisent et établissent de nouvelles priorités.

D'ailleurs, les parlementaires sont à la fois des citoyens et des représentants de citoyens. C'est pourquoi leur point de vue sur la question, qui sera toujours à l'ordre du jour, est important. Bon nombre d'entre eux constatent quotidiennement, en jouant leur rôle de représentants, les problèmes pratiques et les possibilités liés à l'immigration. Ils sont très bien informés à ce sujet.

Le débat philosophique doit être contrebalancé par les préoccupations pratiques soulevées par M. Duncan. Les secteurs de politique qu'il a relevés nécessitent à la fois une réflexion *et* des mesures concrètes; ils constitueront le fondement à partir duquel les nouveaux arrivants et les Canadiens de longue date évalueront leur coexistence. Les parlementaires auront un rôle déterminant à jouer dans les mesures prises par le gouvernement.

3. Le Canada, les parlementaires et les défis de la nouvelle gouvernance

Nous savons que la mondialisation touchera de toute évidence le Canada et ses parlementaires, mais nous ignorons encore de quelle façon Canada pourra influencer le monde qu'elle aura transformé. La présente section porte sur la nature évolutive des structures de gouvernance internationale, le rôle du Canada sur le plan international et l'apport des parlementaires.

L'importance de l'interdépendance en tant que caractéristique qui contribue à définir la mondialisation est évidente dans une vaste gamme de secteurs de politique, de l'environnement au commerce. Cela a globalement pour effet de faire graduellement disparaître les distinctions entre la politique intérieure et la politique étrangère.

Comme bon nombre des intervenants, Gordon Smith a souligné l'importance de l'interdépendance en tant que caractéristique qui contribue à définir la mondialisation. Elle est évidente dans une vaste gamme de secteurs de politique, de l'environnement au commerce. Cela a globalement pour effet de faire graduellement disparaître les distinctions entre la politique intérieure et la politique étrangère. Les affaires internationales deviennent des affaires intérieures et les affaires intérieures, des affaires internationales. Ou bien, la politique de l'État devient de plus en plus un alliage des deux dimensions : une réalité à la fois intérieure et internationale (ou « *intermestic* », selon le néologisme en langue anglaise de M. Smith).

Cette tendance a augmenté l'importance des structures de gouvernance internationale comme l'ONU et l'OMC. Elle a, par ailleurs, accru l'importance des sociétés transnationales et des ONG, qui sont maintenant d'importants

intervenants sur la scène internationale. Les représentants élus doivent prendre au sérieux ces nouveaux acteurs, lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes à la fois intérieurs et internationaux, surtout dans le cadre des efforts des gouvernements visant à conclure des accords internationaux dans des domaines comme le commerce, l'environnement et l'aide internationale.

3.1 Institutions internationales et forums mondiaux

Nombreux sont ceux qui estiment aujourd'hui que les institutions internationales comme le Fonds monétaire international sont trop puissantes.

M. Smith a souligné que nombreux sont ceux aujourd'hui qui estiment que les institutions internationales comme le Fonds monétaire international (FMI) sont trop puissantes. C'est particulièrement vrai dans les pays en développement, où les gens sont de plus en plus conscients du niveau de vie relativement élevé des habitants de presque tout l'hémisphère nord et de l'écart grandissant entre riches et pauvres. On a l'impression que les institutions mondiales ont tendance à privilégier certaines personnes et certains pays au détriment d'autres – qu'elles font partie d'un système qui fait payer à un trop grand nombre l'abondance qui règne dans les pays du Nord. Dans les pays développés, en revanche, la gauche et la droite politiques ont dénoncé le fait que ces institutions mondiales étaient contrôlées par les grandes sociétés et qu'elles minaient la souveraineté nationale. La grogne s'amplifie.

Nous observons un « écart de gouvernance » à l'échelle planétaire. Malgré le nouveau sens de la communauté qui commence à se manifester au sein du village planétaire, les institutions mondiales continuent d'avoir des défis à relever sur le plan de la participation et des responsabilités.

M. Smith est d'avis que l'établissement d'institutions mondiales comme l'ONU et l'OMC est un processus évolutif. À long terme, ces institutions doivent acquérir la légitimité dont elles ont besoin pour prendre de bonnes décisions. À l'heure actuelle, nous observons ce qu'il appelle un « écart de gouvernance » à l'échelle planétaire. Malgré le nouveau sens de la communauté qui commence à se manifester au sein du village planétaire, les institutions mondiales continuent d'avoir des défis à relever sur le plan de la participation et des responsabilités. Pour que l'écart de gouvernance soit réduit, il faut repenser, restructurer ou remanier ces institutions en fonction des défis à relever. Les nouvelles institutions doivent adopter de meilleurs modes de gouvernance, et celles qui existent déjà doivent modifier le leur. Pour cela, selon M. Smith, les pratiques de gestion doivent être pragmatiques, réalistes et bien définies. Les changements et les améliorations s'inscrivent dans une démarche progressive.

Les parlementaires ont un rôle important à jouer. Ils sont particulièrement bien placés pour revendiquer plus de transparence et de responsabilités de la part de ces institutions. L'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption illustre l'excellent travail qui se fait dans ce sens. Les comités du Sénat et de la Chambre des communes peuvent aussi faire leur part pour valoriser la participation à ces institutions et les responsabilités de celles-ci. Les forums mondiaux qu'il conviendrait d'améliorer ou de développer comprennent la Commission on Governance, le Sommet du millénaire de l'ONU, le Forum économique mondial, le G8, le G20, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le G77.

D'après M. Smith, les réunions entre les juges de la Cour suprême de divers pays constituent une autre ressource méconnue qui est susceptible d'influer sur la gouvernance mondiale. Les juges se rencontrent de temps à autre pour discuter de questions internationales, comme les droits de la personne. À l'heure actuelle, on entend très peu parler de ces rencontres, et il en est rarement question dans les médias. Pourtant, des forums de ce genre pourraient servir à cerner les principaux enjeux et à lancer des mesures. Ils pourraient aussi servir de comité consultatif à l'égard d'initiatives que la société civile ou les gouvernements pourraient lancer. Ce comité n'aurait pas besoin de pouvoirs officiels pour examiner et étudier les institutions mondiales, comme le FMI ou l'OMC, et faire des suggestions à leur égard.

Les parlementaires doivent savoir clairement ce qu'ils veulent accomplir. Ils ne peuvent pas tout régler et doivent d'abord choisir des secteurs essentiels.

En donnant ces exemples, M. Smith voulait montrer aux parlementaires, aux ONG et aux autres intervenants qu'ils pouvaient ensemble influencer à bien des égards sur l'évolution des institutions de gouvernance internationale. Là encore, il souligne l'importance d'avoir une vision pragmatique, réaliste et bien définie. Les parlementaires doivent savoir clairement ce qu'ils veulent accomplir. Ils ne peuvent pas tout régler et doivent d'abord choisir des secteurs essentiels. Ensuite, ils doivent cerner les institutions qui pourraient servir à établir les réseaux et les coalitions qui permettront de réaliser les progrès voulus au nom des Canadiens et des citoyens des autres pays.

3.2 La sécurité mondiale et les États-Unis

La gouvernance n'est pas le seul défi que pose la mondialisation. Un nouveau sentiment de vulnérabilité a envahi la planète. La sécurité mondiale est l'une des questions les plus difficiles et les plus complexes avec lesquelles doivent composer les gouvernements d'aujourd'hui.

La gouvernance n'est pas le seul défi que pose la mondialisation. Un nouveau sentiment de vulnérabilité a envahi la planète. La sécurité mondiale est l'une des questions les plus difficiles et les plus complexes avec lesquelles doivent composer les gouvernements d'aujourd'hui. M. Smith a soutenu qu'il faut reconnaître que le terrorisme est ancré dans une réalité – celle de la pauvreté, du désespoir et de la colère – et que la mondialisation marginalise les gens. Les personnes et les groupes qui ont le sentiment de n'avoir aucun pouvoir sur les décisions et qui croient que le système les traite injustement peuvent se tourner vers le terrorisme pour montrer leur opposition. M. Smith est d'avis que ce sentiment d'injustice ou d'être laissé pour compte est à la base de l'aversion grandissante pour les Américains dans le monde. Ce n'est surtout pas une façon d'assurer la stabilité.

Les États-Unis, en revanche, se sentent isolés et menacés. Depuis longtemps, les Américains se croient investis de la mission de répandre la démocratie et d'instaurer une économie de marché. Par contre, il faut s'inquiéter de la tendance isolationniste de certains éléments importants aux États-Unis. M. Smith est d'avis que la meilleure façon dont les Canadiens pourraient contrer cette tendance est de tendre la main aux Américains qui valorisent les structures internationales. Les efforts déployés par le Canada pour faire interdire les mines terrestres sont la preuve qu'une approche de ce genre peut réussir. Elle a permis d'unir des gouvernements, des représentants élus et des ONG dans le monde entier.

Notre capacité de trouver des solutions à ces problèmes repose, comme dans le cas de l'interdiction des mines terrestres, sur notre capacité à travailler ensemble à l'échelle internationale. Il faut conclure des accords qui prévoient la structure nécessaire au lancement et à la poursuite d'actions concrètes.

3.3 Le décalage entre les accords internationaux et les structures nationales

Les Canadiens souhaitent que les positions de leur gouvernement et de leurs parlementaires rendent compte, sur la scène internationale, des valeurs qui sont celles du Canada. En effet, le gouvernement ne pourrait obtenir aucun appui pour sa politique étrangère si celle-ci n'était le reflet fidèle des valeurs canadiennes.

M. Smith a clairement indiqué que, d'après lui, les Canadiens souhaitent que les positions de leur gouvernement et de leurs parlementaires rendent compte, sur la scène internationale, des valeurs qui sont celles du Canada. En effet, le gouvernement ne pourrait obtenir aucun appui pour sa politique étrangère si celle-ci n'était le reflet fidèle des valeurs canadiennes. Les Canadiens non seulement le souhaitent, mais le veulent, voire l'exigent. Toutefois, les Canadiens, leurs parlementaires et leur gouvernement doivent prendre garde de ne pas aller trop loin, a-t-il dit. Notre crédibilité pourrait en souffrir, notamment si nous commençons à dire aux autres où se trouvent leurs intérêts. Si nous voulons que la diplomatie ou que la politique étrangère canadiennes reposent sur des valeurs, il faut prendre soin de les formuler au bon moment, au bon endroit, et de la bonne manière.

Parallèlement, il est important de ne pas oublier que le Canada doit respecter les nouvelles normes mondiales. À mesure que ces normes verront le jour, elles auront des répercussions sur notre mode de pensée national, et réciproquement. Nous pouvons observer ce phénomène dans l'évolution d'accords internationaux tels que le Traité de Rome sur la création de Cour pénale internationale. Si, malgré des tensions occasionnelles entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, la mise en application de ce traité n'a pas présenté de problèmes majeurs pour le Canada, parce qu'il reflétait de nombreuses valeurs qui étaient déjà les nôtres, il a soulevé des problèmes dans d'autres pays. À l'inverse, d'autres accords, tels que le Protocole de Kyoto, qui n'ont pas eu d'incidence importante ou ont été bien accueillis dans d'autres pays, ont été bien plus difficiles à faire accepter au Canada.

Les parlementaires ont un rôle majeur à jouer dans l'émergence de normes mondiales.

D'après M. Smith, les problèmes de mise en œuvre sont importants pour les gouvernements au Canada, et les parlementaires ont un rôle majeur à jouer dans l'émergence de normes mondiales. Les parlementaires devraient, dès le début, être impliqués dans les processus où celles-ci prennent forme, afin de pouvoir évaluer leurs répercussions sur nos valeurs et nos institutions nationales.

Une participante a demandé quelle était l'influence du fédéralisme sur les engagements internationaux du Canada. Elle a mentionné qu'il était parfois difficile pour parlementaires qui assistent à des réunions internationales en tant que représentants du Canada d'expliquer comment un premier ministre provincial pouvait exprimer une position contraire à celle du gouvernement fédéral. Elle s'inquiétait de ce que cela puisse compromettre la crédibilité du

Canada : les diplomates étrangers ont souvent l'impression que les représentants du Canada utilisent cet argument pour justifier le non-respect des engagements de notre pays. La participante a ensuite demandé à M. Smith si, d'après lui, les Canadiens souhaitaient ou devaient se doter d'un ensemble de normes pancanadiennes, ou d'un quelconque moyen leur permettant de s'assurer qu'ils s'expriment d'une seule voix sur la scène internationale. Si tel est le cas, quelles mesures pourrions-nous prendre en ce sens?

M. Smith a convenu que le fait que les différents gouvernements au Canada expriment des vues divergentes compliquait la diplomatie internationale. Toutefois, ces divergences traduisent la réalité canadienne. La meilleure façon de gérer cet état de fait consiste à essayer de régler ces divergences au plus tôt, au lieu d'attendre qu'elles fassent la une des journaux. En effet, lorsque cela se produit, la situation est alors incroyablement plus complexe à gérer.

Il est intéressant de noter que d'autres gouvernements élaborent actuellement des modèles pour améliorer le processus de délibération entourant les accords internationaux. Ainsi le modèle australien, exposé à l'annexe, soumet la signature de traités à une consultation à laquelle participent les parlementaires, les gouvernements des États et le grand public. Comme l'a fait remarquer le haut-commissaire Hely, dans un monde de plus en plus petit et de plus en plus complexe, marqué par une évolution technologique rapide et la mondialisation de l'économie, les traités ont, à n'en pas douter, des répercussions, au niveau national, sur la façon dont les citoyens mènent et gagnent leur vie. Il semblerait donc normal que les citoyens aient leur mot à dire, que ce soit directement ou, indirectement, par l'intermédiaire de leur parlement. Cette démarche aurait réduit le nombre de critiques dont faisait l'objet le gouvernement australien de la part d'intérêts qui se sentaient lésés et qui comprennent maintenant mieux un processus dont ils sont parties prenantes.

La participation de la société civile à la gouvernance internationale et à des processus tels que celui adopté par l'Australie joue un rôle de plus en plus important dans la légitimité générale qui est accordée à ces processus.

La participation de la société civile à la gouvernance internationale et à des processus tels que celui adopté par l'Australie joue un rôle de plus en plus important dans la légitimité générale qui est accordée à ces processus. Cependant, s'il est important que la société civile puisse s'impliquer, quelle est la meilleure façon dont les parlementaires, qui doivent être en dernier ressort les arbitres des intérêts nationaux, pourraient permettre cette participation?

3.4 La transformation des relations entre le gouvernement et la société civile

John English a fait remarquer que, dans l'histoire, les parlementaires ne sont pas toujours intervenus dans les affaires étrangères. Dans les premières années de la Confédération, les premiers ministres canadiens exerçaient un contrôle étroit sur la politique étrangère. Même lorsque le premier ministre Mackenzie King était au pouvoir, il considérait la politique étrangère comme l'une de ses prérogatives et

ne laissait que très peu de marge de manœuvre à son Cabinet ou aux députés de son propre parti. Dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, cependant, les parlementaires canadiens ont commencé à jouer un rôle beaucoup plus important. Avec le soutien de personnes comme Lester B. Pearson, ils se sont retrouvés étroitement impliqués dans les discussions qui ont entouré la création d'institutions internationales majeures telles que l'ONU.

M. English a également souligné que les relations entre la société civile et les parlementaires n'ont pas toujours été au beau fixe pour ces derniers. Dans les années 1990, par exemple, les hautes sphères du gouvernement ont souvent préféré ignorer le Parlement et faire appel à des organismes de la société civile afin de réunir des idées pour l'élaboration de politiques et de sonder l'opinion publique. Un autre motif de discordance provient de ce que la société civile a tendance à ignorer les parlementaires et à les écarter des processus d'élaboration de politiques et de consultation.

Les gouvernements nationaux ne sont plus les seuls acteurs de la gouvernance mondiale. Les sociétés transnationales et les organisations de la société civile y jouent un rôle de plus en plus important.

Dans sa présentation, le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, a commencé par faire remarquer que les gouvernements nationaux ne sont plus les seuls acteurs de la gouvernance mondiale. Les sociétés transnationales et les organisations de la société civile y jouent un rôle de plus en plus important. Elles ont su, par exemple, grâce à leurs réseaux officiels et non officiels, contribuer de façon non négligeable à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. En outre, les nouvelles institutions internationales qui voient le jour comptent officiellement des représentants de la société civile. Au Conseil de l'Arctique, par exemple, siègent, outre les représentants politiques traditionnels, des représentants des peuples autochtones et indigènes. Le Ministre a souligné que de tels rapports entre les représentants de la société civile et les représentants élus peuvent être enrichissants, mais aussi se révéler difficiles lorsque, par exemple, il est question de savoir qui représente véritablement les vues de la population.

Le Ministre a ajouté que les organisations de la société civile possèdent souvent un niveau d'expertise élevé dans le domaine qui est le leur, ce qui peut se révéler utile dans l'élaboration de politiques. En outre, le fait de les impliquer permet de démocratiser les processus auxquels elles prennent part. Cela étant, a dit le Ministre, il faut trouver le juste équilibre entre leurs vues et d'autres priorités. Il faut également savoir adopter une vision plus large, plus holistique, de la société, qui est souvent mieux représentée par les parlementaires.

Un participant a demandé dans quelle mesure les gouvernements devaient s'aligner sur la société civile. D'un côté, selon Gordon Smith, certains faits, par exemple les manifestations antimondialistes de Seattle en 1999, ont suscité chez des élus une certaine réticence à impliquer directement la société civile dans les débats de politique. Ils sont d'avis que de nombreuses ONG ont eu un effet perturbateur sur des institutions internationales telles que l'OMC et ils voient souvent l'approche des débats de politique préconisée par les ONG comme un effort cynique pour bloquer le travail des institutions établies.

La société civile peut souvent jouer un rôle clé, non seulement en raison de son expertise, mais aussi parce que les ONG reflètent souvent, au sein d'un pays, des courants de pensées nouveaux ou émergents.

De l'autre côté, comme l'a rappelé le ministre Graham, la mondialisation a pour effet que les nouveaux défis et les nouvelles priorités de la scène internationale changent rapidement. Nous avons pu le constater, a-t-il fait remarquer, dans le cas du réchauffement de la planète, du terrorisme international et de la politique étrangère du président des États-Unis George W. Bush. Dans pareil environnement, la société civile peut souvent jouer un rôle clé lorsque le gouvernement doit déterminer ses orientations. Il est important que la société civile participe aux sommets politiques, non seulement en raison de son expertise, mais aussi parce que les ONG reflètent souvent, au sein d'un pays, des courants de pensées nouveaux ou émergents. De plus, les ONG disposent souvent de réseaux, officiels et non officiels, importants. En travaillant plus étroitement avec les ONG, les parlementaires pourraient ainsi utiliser ces réseaux à des fins diverses, que ce soit en tant que sources d'information ou d'expertise ou pour leurs capacités d'organisation et de communication. À ce propos, Gordon Smith a fait remarquer que, il y a des années de cela, le Canada a commencé à obtenir que les gouvernements américains prennent des mesures pour maîtriser les pluies acides seulement après avoir commencé à travailler avec la société civile de ce pays et, plus particulièrement, avec le Sierra Club et Greenpeace.

Comme l'a souligné John English, les parlementaires sont parfois en mesure d'avoir accès aux pouvoirs publics et d'influencer les autres pays dans une mesure qui échappe aux organisations de la société civile. Les parlementaires, a-t-il ajouté, sont aujourd'hui plus différents, ont voyagé davantage et ont plus souvent étudié à l'étranger que jamais auparavant. Ils constituent une ressource importante, dont la société civile et le gouvernement devraient tirer un meilleur parti.

Les gouvernements devraient travailler à établir des liens plus étroits entre les institutions et les pratiques de la démocratie parlementaire et celles de la société civile pour que le processus d'élaboration des politiques soit transparent et qu'il prenne en compte les opinions, les intérêts et les valeurs de tous les Canadiens.

Tous les participants semblaient s'entendre sur le fait que les gouvernements devraient travailler à établir des liens plus étroits entre les institutions et les pratiques de la démocratie parlementaire et celles de la société civile. De tels liens permettraient de faire en sorte que le processus d'élaboration des politiques soit transparent et qu'il prenne en compte les opinions, les intérêts et les valeurs de tous les Canadiens.

Une participante s'est cependant inquiétée du fait que le gouvernement du Canada ne fasse pas plus d'efforts pour modifier ses structures de gouvernance en fonction des traités et des conventions internationales qu'il a signés ou des organisations internationales auxquelles il appartient. Ainsi, a-t-elle ajouté, de nombreux Canadiens sont d'avis que les décisions prises ne tiennent pas compte de nos engagements internationaux. On constate souvent un décalage entre ce que nous promettons de faire et ce que nous faisons effectivement. De plus, de nombreux citoyens et de nombreuses organisations de la société civile nourrissent une certaine méfiance à l'égard des consultations menées par le gouvernement. Ils ont l'impression que leurs propositions seront ignorées lorsque sera prise la décision finale. La participante se demandait donc ce qui peut être fait pour améliorer cette situation.

Le ministre Graham a répondu qu'il était également important de faire preuve de cohérence et d'esprit de décision. Toutes les suggestions formulées ne sauraient être intégrées dans une décision, surtout lorsque certaines d'entre elles sont contradictoires. Le fait que le gouvernement ne suive pas toujours les conseils qu'il reçoit ne signifie pas pour autant qu'il ne les écoute pas. Le travail du gouvernement consiste à rassembler le plus grand nombre de voix possible sur un projet, puis à élaborer une politique qui reflète un éventail d'opinions sur la question. C'est ainsi qu'il fait progresser l'intérêt public.

Néanmoins, le gouvernement n'est pas un auditeur parfait, ajoute-t-il, et il oublie parfois de reconnaître autant qu'il le devrait des contributions de ceux qu'il a consultés. Des progrès peuvent très certainement être accomplis. Peut-être, de remarquer le Ministre, le gouvernement devrait-il prendre exemple sur les comités parlementaires, qui ont parfois connu un succès plus que certain lorsqu'il s'agissait d'ouvrir un débat public et d'influer sur la politique du gouvernement. Les parlementaires ont eu une influence majeure sur les orientations du gouvernement, et il faut poursuivre dans cette voie, a-t-il conclu.

3.5 Le rôle du Canada dans le monde

Quel peut-être le rôle du Canada à l'ère de la mondialisation? Nous avons tendu à nous considérer comme une puissance moyenne qui peut jouer un rôle de pont ou de facilitateur.

Mais quel peut-être le rôle du Canada à l'ère de la mondialisation? Nous avons tendu à nous considérer comme une puissance moyenne qui peut jouer un rôle de pont ou de facilitateur. Gordon Smith, toutefois, s'est prononcé contre ce point de vue et a ajouté que les Américains et les Européens, par exemple, n'ont besoin d'aucun tiers pour faciliter leurs discussions. À son avis, les Canadiens devraient abandonner cette façon de voir leur rôle sur la scène internationale et le Canada devrait baser sa politique étrangère sur ses propres intérêts et ses propres valeurs.

L'un des participants a demandé quelles étaient les qualités ou les compétences particulières sur lesquelles le Canada peut tabler. Puisque les questions et les relations deviennent de plus en plus complexes à l'ère de la mondialisation, existe-t-il quelque chose que nous puissions, en tant que pays, offrir ou appuyer en particulier? Quelles sont les « compétences essentielles », les atouts uniques, que nous pouvons mettre en jeu?

M. Smith en a défini trois :

- Les Canadiens ont des idées et sont prêts à faire les choses différemment. Cela peut sembler banal, mais tel n'est pas le cas, a-t-il ajouté.
- Les Canadiens sont doués pour résoudre les problèmes. C'est, d'après M. Smith, le fondement de notre diplomatie.
- Les Canadiens n'ont pas un passé historique lourd. Nous ne sommes pas une ancienne puissance coloniale; nous sommes plutôt un pays bilingue et multiculturel où vit une communauté autochtone, nous sommes connus pour notre tolérance, et c'est pourquoi nous sommes généralement bien accueillis

sur la scène internationale, rappelle M. Smith. Ces qualités nous ont valu de nous voir confier un certain nombre de missions, comme de bâtir des coalitions, que ce soit avec des pays qui partagent nos opinions ou avec des ONG.

Les Canadiens possèdent une grande expertise dans tout un éventail de domaines qui sont prisés à l'étranger.

Selon M. Smith, les Canadiens possèdent une grande expertise dans tout un éventail de domaines qui sont prisés à l'étranger. Nous sommes également bien placés pour aider ou conseiller les pays en développement sur la voie du changement.

M. Smith a donné l'exemple d'un organisme dont il est le président, l'Institut canadien d'études climatologiques de l'Université de Victoria, qui compte des experts de divers domaines, tels que les changements climatiques, les sources d'énergie, les répercussions économiques des changements climatiques et l'élaboration de politiques. M. Smith a indiqué que les comités parlementaires pourraient, à toute fins utiles, s'intéresser au rôle ces centres pour déterminer si tout est fait pour que l'expertise canadienne soit reconnue à l'étranger.

Conclusion : Parvenir à la vue d'ensemble

L'historien Arthur Schlesinger a écrit, dans *The Imperial Presidency*, que tout président redéfinit la présidence afin de répondre à ses propres besoins psychologiques. Il est aussi vrai que tout parlementaire arrivant à Ottawa doit apprendre à structurer son travail pour qu'il reflète ses intérêts, ses points forts et ses besoins, ainsi que ceux des personnes qu'il représente et, tout compte fait, ceux du pays.

Les parlementaires ont depuis longtemps compris que toute question, dans le Canada d'aujourd'hui, est à la fois internationale et intérieure dans sa portée. Comprendre les forces qui façonnent cette fusion et la dynamique qui les gouverne peut nous aider à atteindre les objectifs qui sont ceux des parlementaires, ceux de leur circonscription, ceux de leur parti et ceux du pays.

Ces tables rondes sur la mondialisation pourront aider les parlementaires dans cette tâche, ne serait-ce qu'en leur rappelant que des questions d'ordre mondial peuvent en fait avoir des répercussions très locales. Les parlementaires ont depuis longtemps compris que toute question, dans le Canada d'aujourd'hui, est d'ordre « *intermestic* », pour reprendre le néologisme de Gordon Smith, c'est-à-dire à la fois internationale et intérieure dans sa portée. Comprendre les forces qui façonnent cette fusion et la dynamique qui les gouverne peut nous aider à atteindre les objectifs qui sont ceux des parlementaires, ceux de leur circonscription, ceux de leur parti et ceux du pays.

Pour le reste, toutefois, les voies qui s'offrent à l'action sont moins claires, car il n'existe pas de réponses toutes simples aux trois questions incontournables que nous avons mentionnées en guise d'entrée en matière et qui ont sous-tendu les discussions qui ont eu lieu au cours des tables rondes :

- Comment peut-on rendre les institutions parlementaires plus efficaces dans le contexte de mondialisation actuel?
- Comment peut-on démocratiser davantage les organisations internationales?
- Comment les parlementaires pourront-ils assujettir la « gouvernance mondiale » telle qu'elle est pratiquée à l'échelle internationale à l'obligation de rendre compte aux citoyens de leur pays si elle relève d'organisations internationales comme l'ONU et l'OMC?

Il peut sembler banal de déclarer que la première étape consiste à comprendre, mais c'est pourtant bien le cas. Les parlementaires doivent apprendre à saisir l'importance, la complexité et les répercussions locales de ces grandes questions afin de pouvoir comprendre la pertinence et la valeur que peut avoir une action, individuelle et collective, visant à réformer ces institutions en vue de les rendre plus responsables. En le faisant, ils peuvent faire de la mondialisation une priorité, pour eux-mêmes comme pour le pays. Il est bien évident que tout le monde ne voudra pas se joindre à ce projet, mais si un certain nombre de parlementaires décident d'organiser leur travail autour de ces questions, des progrès pourront être accomplis.

La réforme des institutions parlementaires canadiennes est déjà à l'ordre du jour, et cela, bien entendu, indépendamment de la mondialisation. Les différents intervenants dont les propos sont reproduits dans le présent rapport semblent cependant laisser entendre qu'il serait bon de désigner les institutions parlementaires les plus touchées par la mondialisation et de se concentrer sur ces dernières. Faire en sorte que ces institutions soient plus accessibles aux néo-Canadiens, et plus attentives à ce qu'ils ont à dire, semble être l'un des points qui méritent que l'on s'y attache. De même, le malaise qui règne entre les parlementaires et les ONG en est un autre.

La gouvernance évolue vers une structure de plus en plus « réseautée ». Cela permet de répartir l'autorité, plutôt que de la concentrer.

Ainsi que les tables rondes l'ont fait ressortir, la gouvernance évolue vers une structure de plus en plus « réseautée ». Au niveau mondial, les décisions prises et les orientations choisies par les gouvernements – y compris le nôtre – seront de plus en plus le fait d'un réseau regroupant les gouvernements nationaux, les institutions internationales, les intérêts de sociétés transnationales et la société civile. Cette gouvernance réseautée permet de répartir l'autorité, plutôt que de la concentrer. Elle s'appuie sur le réseau complexe des relations qui s'établissent entre nos économies, nos gouvernements, nos environnements et les personnes qui constituent notre société. Dans le contexte de la gouvernance réseautée, les questions se chevauchent et s'intègrent, tandis que les clivages nets et brutaux ont tendance à s'estomper (il s'agit de l'idée des questions d'ordre « *intermestic* »).

Il sera donc important que les parlementaires sachent tirer parti de ces réseaux. Comment pourront-ils le faire?

- Les parlementaires doivent se familiariser avec les structures actuelles et naissantes de la gouvernance internationale.
- Les parlementaires doivent, par leur travail dans leur circonscription et au sein des comités de la Chambre des communes et du Sénat, créer des « nœuds » dans le réseau national. Ils pourront ainsi devenir des facilitateurs en matière de débats et de solutions. Pour assurer la plus grande efficacité de ces initiatives, il se peut que des réformes du système parlementaire s'avèrent nécessaires, comme cela s'est vu en Australie.
- Un défi que les parlementaires sont peut-être plus particulièrement aptes à relever est celui de gérer les pressions qui ne vont pas manquer de s'exercer sur notre conception de la citoyenneté, à mesure qu'augmente la diversité de notre pays.
- Les parlementaires doivent tirer profit des réseaux internationaux de parlementaires comme sources de renseignements, d'idées et de relations potentiellement productives. Il faut encourager les associations, nouvelles ou établies, qui réunissent des parlementaires du monde entier, tout particulièrement lorsqu'elles s'intéressent à des questions – comme la corruption, la santé ou l'environnement – qui prennent une dimension de plus en plus internationale.

Les parlementaires doivent tirer profit des réseaux internationaux de parlementaires comme sources de renseignements, d'idées et de relations potentiellement productives.

Les parlementaires devraient favoriser des liens entre les travaux du Parlement et ceux de la société civile, tout en prenant soin de garder une approche globale et équilibrée de l'intérêt public.

- Les parlementaires dotés d'une expertise dans un domaine particulier des affaires publiques peuvent profiter de l'occasion pour approfondir ou élargir leur engagement international à l'égard de ces questions.
- Les parlementaires pourraient vouloir inclure dans leur calendrier de déplacements, tous les 12 à 18 mois, un voyage à destination du pays d'origine de l'un des principaux groupes ethniques de leur circonscription, où ils seraient accompagnés de représentants de la collectivité (choisis à l'intérieur et à l'extérieur de ce groupe ethnique) afin de favoriser la compréhension, les rapprochements et la cohésion.
- Les parlementaires devraient soutenir et encourager la création de forums électroniques internationaux et la diffusion de cette technologie partout dans le monde.
- Les parlementaires devraient favoriser des liens entre les travaux du Parlement et ceux de la société civile, tout en prenant soin de garder une approche globale et équilibrée de l'intérêt public.
- Les parlementaires peuvent faire valoir, partout dans le monde, les capacités et l'expertise du Canada. Notre diversité, en particulier, devrait être vue comme un réservoir d'idées et la source de compétences spéciales nécessaires à une « approche douce », par exemple la négociation ou la diplomatie.

M. Homer-Dixon nous a avertis que, la mondialisation s'accroissant, des sphères d'activités jusque-là distinctes auraient de plus en plus tendance à s'intégrer. Tous les parlementaires qui ont une vision politique à long terme doivent donc se préparer à prendre en compte cette intégration croissante, et certains pourront même vouloir jouer un rôle dans l'évolution de ce processus.

Le processus australien de négociation des traités : mise en place d'un mécanisme officiel de consultation

Le haut-commissaire d'Australie Anthony Hely a expliqué aux participants les efforts déployés par son gouvernement afin de réformer le processus national de négociation des traités en vue de le rendre plus ouvert, plus transparent et plus assujéti à l'obligation de rendre compte.

En 1996, le gouvernement fédéral australien a lancé un programme de réforme en réponse aux inquiétudes exprimées concernant le manque d'obligation redditionnelle du processus existant, le risque de perte de souveraineté nationale pouvant résulter de traités, tout particulièrement dans le cadre d'organisations supranationales telles que l'OMC et l'ONU, et le besoin d'améliorer le mécanisme de consultation entre les États et le gouvernement fédéral au sujet des traités. Ce programme de réforme a permis d'établir ce que M. Hely a appelé les cinq piliers de la réforme du processus de négociation des traités :

1. Le Parlement doit déposer les traités au moins 15 jours de séance avant que le gouvernement ne prenne des mesures exécutoires à leur égard.
2. Parmi les documents déposés avec le traité doit se trouver une analyse de l'intérêt national exposant les répercussions économiques, sociales et culturelles du traité.
3. Un comité parlementaire permanent mixte des traités doit étudier les traités, et toutes les questions relatives à ces derniers, qui lui sont soumis par la Chambre, par le Sénat ou par le ministre en poste, puis en faire rapport au gouvernement.
4. Un conseil consultatif, présidé par le premier ministre, doit consulter les gouvernements des États sur les traités qui ont pour eux une portée ou une importance particulière.
5. Une bibliothèque des traités australiens a été créée sous forme d'un site en ligne où peuvent être consultés le texte des traités, les documents s'y rapportant, ainsi qu'une liste de tous les traités internationaux en cours de négociation ou d'examen. Le site héberge également la banque de données des traités australiens, qui est dotée d'un moteur de recherche puissant et peut produire des rapports. Elle renferme le résumé de chacun des traités ainsi que les dates des principales décisions s'y rapportant, et comporte des liens avec la bibliothèque des traités qui permettent aux usagers de passer du

texte d'un traité à celui des documents et des principales décisions s'y rapportant.

De plus, M. Hely a indiqué que son gouvernement a pris l'habitude, dans le cadre de la négociation des traités, d'entreprendre de vastes consultations auxquelles participent notamment les gouvernements des États, des organismes du secteur privé et des groupes d'intérêts.

Le gouvernement conserve cependant, en dernier ressort, le pouvoir de décider du contenu d'un traité. Si le comité parlementaire mixte est un organe consultatif que le gouvernement peut difficilement ignorer, il n'en demeure pas moins, a souligné M. Hely, que c'est au gouvernement qu'il incombe de trouver le juste équilibre entre des intérêts divergents et de défendre ce qu'il considère être l'intérêt national.

M. Hely a conclu en remarquant que le gouvernement australien considérait le nouveau processus de négociation des traités comme un exercice salutaire. Avant sa mise en place, le gouvernement était constamment l'objet d'attaques de différents groupes d'intérêts au sein de la société. Aujourd'hui, ces derniers ont le sentiment que le processus est plus ouvert, plus juste et plus représentatif.